

<http://www.snetap-fsu.fr/Credits-Hygiene-et-securite-2015.html>



Crédits Hygiène et Sécurité 2015 du CHSCT ministériel

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : dimanche 8 mars 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le groupe de travail « Crédits Hygiène et Sécurité » du [CHSCT](#) ministériel s'est réuni le vendredi 6 mars afin d'étudier chaque réponse (40) à l'appel à projet adressée par les structures ([EPL](#), [DRAAF](#), [DAAF](#), [DDCSPP](#)...) en vue d'obtenir une subvention. L'enveloppe disponible est d'environ 80 000 euros pour l'année 2015.

Les élus [FSU](#) et [FO](#) présents - [UNSA](#) excusé pour raisons de santé, [SGEN-CFDT](#) absent -, se sont attachés à défendre les projets selon trois critères principaux : d'une part, **la conformité du projet au cahier des charges de l'appel à projet**, d'autre part, **la tenue réglementaire des instances CHSCT - et [CoHS](#)** pour les EPL - et enfin, **la qualité du dossier proposé** (l'engagement d'une démarche, la présence de note de cadrage, etc...et pas seulement la présence d'un devis de prestataire, par exemple). Sur ce dernier point, la FSU a demandé que l'appel à projet 2016 sorte plus tôt permettant ainsi aux équipes de disposer d'un temps suffisant pour répondre convenablement à l'appel à projet.

Les élus FSU dressent le bilan suivant à partir des projets proposés.

CHSCT et CoHS, des instances encore trop souvent bafouées

Force est de constater que la réglementation qui impose la tenue de trois réunions des CHSCT et CoHS pour les EPL par an est loin d'être respectée dans toutes les structures et tout particulièrement dans les DRAAF. Le non-respect de cette obligation réglementaire a justifié pour au moins un dossier l'avis défavorable du CHSCT ministériel.

Au-delà du caractère réglementaire, la tenue régulière de ces instances qui ont dans leur périmètre de compétence et d'intervention les Conditions de Travail (CT) des agents est essentielle pour permettre aux agents des structures de s'exprimer, par l'intermédiaire de leurs représentants, sur leur travail quotidien, le travail réel... La tenue de ces instances, le respect de toutes leurs prérogatives est une exigence portée par les représentants FSU ! Elles sont une forme essentielle du dialogue social.

Des appels à projet qui contournent la parole des personnels et de leurs représentants

De la même façon, pour les structures qui ont répondu à l'appel à projet au sujet de la prévention des [RPS](#), il faut noter que la méthodologie décrite dans la note de service du 29 juillet 2014 n'est bien souvent pas respectée. Assez souvent, aucun travail préalable ne semble avoir été engagé entre la direction de la structure, les agents, leurs représentants et les CHSCT compétents. L'appel à un prestataire extérieur ne saurait être considérée comme le lancement d'une démarche véritable, sincère de la structure ! Un travail préalable avec les agents par l'intermédiaire de leurs représentants, à un appel à un prestataire doit être l'occasion d'en délimiter le périmètre et d'en circonscrire le coût. Des demandes de subvention de 15 000, 20 000 ou 40 000 euros pour une structure à partir d'un seul devis d'un prestataire n'apparaissent pas comme des démarches crédible.

L'enseignement agricole technique et supérieur peu présent et à la traîne...

Les représentants SNETAP-FSU ont noté le très... très faible nombre de réponses venant soit des CHSCT régionaux de l'enseignement agricole (1 réponse) soit des établissements de l'enseignement supérieur (5) soit des EPL (9). Même si on ne peut prendre ces chiffres comme un indicateur pertinent des démarches déjà engagées - toute démarche n'implique pas systématiquement une demande financière -, ils sont, avec d'autres indicateurs, révélateurs du très faible nombre de démarches locales et régionales véritablement engagées dans ces démarches de prévention des RPS. **La FSU appelle la [DGER](#)** à alerter l'intégralité des autorités académiques (DRAAF) pour que l'enseignement agricole public s'engage résolument dans ces actions de diagnostic et de plan d'actions de prévention des RPS. Tous les jours, des agents interpellent les représentants des personnels à propos de leurs

conditions dégradées de travail !

Les représentants FSU rappellent que les démarches engagées dans les EPL pour le diagnostic et la prévention des RPS doivent être présentées devant les CHSCT régionaux conformément à la note de service du 29 juillet 2014. Les membres des CHSCT régionaux doivent exiger cela et inscrire systématiquement ce point à l'ordre du jour des réunions.

Pour les représentants des personnels FSU du CHSCT ministériel

Fabrice Cardon